

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_104 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2018 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE TOULOUSE AIRE MÉTROPOLITAINE (AUA/T)

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_104 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2018 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE TOULOUSE AIRE MÉTROPOLITAINE (AUA/T)

Pilote : Finances

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la région Occitanie, Toulouse Métropole, le GIP InterSCoT et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation sur les champs de compétences suivants :

- L'habitat, le logement et l'économie,
- Le génie urbain et les transports et déplacements,
- Le paysage et l'environnement,
- Les loisirs et le tourisme,
- La formation, la culture et la communication,
- La concertation et l'ingénierie de projet.

Elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre de l'aua/T (délibération du 25 février 2014). Ce partenariat s'est traduit notamment par la signature d'une convention cadre le 16 janvier 2015. A ce titre elle verse une subvention annuelle pour un programme d'actions concertées et bénéficie de son assistance pour la réalisation d'études en conformité avec l'objet social de l'Agence.

Le partenariat avec l'aua/T s'est construit progressivement. Le premier sujet de collaboration a été l'assistance à l'élaboration du programme local de l'habitat de l'Albigeois. Dans ce cadre, il a été confié à l'aua/T les missions suivantes : animation de la démarche et secrétariat des réunions, mobilisation des acteurs, respect des étapes et démarches réglementaires, diagnostic territorialisé, définition des orientations stratégiques, élaboration du plan d'actions, définition des outils d'évaluation...

Le programme partenarial avec l'AUA/T a été établi pour l'année 2018 en lien avec les vice-présidents et les services techniques concernés et comprend

plusieurs thèmes : accompagnement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), tableau de bord de suivi du Plan Local de l'Habitat (PLH), assistance à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, missions d'appui au programme de renouvellement urbain, ainsi que des missions d'assistance permanente en termes d'observatoire, de prospective, de tableau de bord et d'accès à l'extranet dataua/T.

Le programme partenarial 2018 porte sur un montant maximal de subvention de 204 495€. Pour mémoire, le montant global du programme partenarial 2017 s'élevait à 205 000 €.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 – 42 /2014 du 25 février 2014 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU la convention cadre du 16 janvier 2015 définissant les règles présidant à l'allocation de la subvention versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU la délibération n°6 – 182 / 2015 du 17 décembre 2015 décidant de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération n°4 – 147 / 2016 approuvant le programme partenarial 2016 avec l'aua/T et la convention 2016 – 2017 relative aux actions dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine,

VU la délibération n°DEL2017_088 approuvant le programme partenarial 2017 avec l'aua/T,

VU le projet de programme partenarial 2018 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 juillet 2018.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le programme partenarial 2018 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine pour un montant maximal de subvention de 204 495 €.

AUTORISE madame la Présidente à signer l'ensemble des documents et conventions afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires pour le partenariat avec l'Aua/T au titre de l'année 2018 sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL